

**Avis public**



**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**5027, avenue Glencairn et 4048 à 4060, rue Jean-Talon Ouest**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire prévue le 20 juin 2007 à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur deux demandes de dérogation mineure.

La première demande concerne la superficie minimale de la façade qui, à la suite de la réalisation de l'ajout d'un étage au-dessus du garage situé en retrait de l'alignement de construction, doit être située à l'alignement de construction pour la propriété constituée du lot 2 651 027 et dont le numéro civique est le 5027, avenue Glencairn.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser, malgré le premier alinéa de l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une superficie de façade d'au moins 55% située à l'alignement de construction.

La deuxième demande concerne la marge latérale requise entre un mur d'un bâtiment dont la hauteur n'excède pas 12,5 mètres et une limite latérale de terrain pour la propriété constituée du lot 2 648 774 et dont le numéro civique est le 4048 à 4060, rue Jean-Talon Ouest.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser, malgré l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une distance variant de 0 à 0,73 mètre entre le mur latéral du bâtiment et la limite latérale au nord-est du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

DONNÉ À Montréal, ce 30 mai 2007.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate  
Secrétaire d'arrondissement